



Confédération
Générale du
Travail

Union Départementale des syndicats
CGT FORCE OUVRIÈRE de l'Orne
8 place Poulet Malassis-BP23 – 61001 ALENCON CEDEX
Tél. : 02/33/26/14/52
E-mail : udfo61@force-ouvriere.fr

ATTENTION ! Nouveauté inscriptions 2024

SPÉCIAL FORMATIONS SYNDICALES PROGRAMME 2024

Le Centre de Formation des Militants Syndicalistes vient de nous faire parvenir le calendrier des stages 2024. Ce programme se veut aussi ambitieux que celui de 2023.

Pour tout renseignement concernant la formation syndicale, n'hésitez pas à contacter l'Union Départementale.

Généralités concernant l'ensemble des stages confédéraux.

Conditions d'accès: Ces stages sont ouverts à tout adhérent **à jour de ses cotisations.**

Pour accéder au cursus de formation des stages Confédéraux, il est impératif de débiter par le stage « Découverte FO et moyens d'action du syndicat. »

Aspects financiers : Tous les frais de repas, transport et hébergement sont pris en charge par la Confédération selon les conditions jointes sur la fiche **« base de remboursement des stagiaires pour les sessions de formation interprofessionnelles »**.

Comment procéder?

ATTENTION : POUR LES INSCRIPTIONS EN 2024 :

Les démarches d'inscriptions aux formations présentielles sont simplifiées **POUR TOUS LES STAGES**. C'est pourquoi dès 2024, l'adhérent devra impérativement s'inscrire via l'application e-FO (moins de papiers, moins d'erreurs et plus d'efficacité !):

- Via la plate-forme du CFMS (cfms.force-ouvriere.fr), l'adhérent a accès au planning de formation de son UD ; il suffira de sélectionner le stage auquel il veut participer et de remplir le formulaire qui apparaîtra à l'écran.
- Sur e-FO, le syndicat et l'union départementale valident ou non l'inscription au stage, et ce pour chaque adhérent ayant rempli le formulaire.
- 45 jours avant le début du stage, le CFMS procède à la convocation des stagiaires qui auront été préalablement validés par leurs structures. **Les convocations seront toutes envoyées par courriel aux stagiaires. Des courriels seront également envoyés aux camarades n'ayant pu être retenus.**
- Le stagiaire dispose alors de 15 jours pour transmettre la demande de congé de formation à son employeur afin de respecter les 30 jours de délai prévus par la législation.
- Le jour J est arrivé, les stagiaires et l'animateur se retrouveront à l'union départementale pour le stage du CFMS.

La fiche d'inscription en version papier reste de vigueur (mais il faut utiliser en priorité l'application e-FO) **à remplir correctement recto verso, à signer et à faire viser par le secrétaire de votre syndicat** et à nous renvoyer le plus rapidement possible à l'union départementale. Dès réception de cette fiche, votre inscription sera confirmée en recevant une convocation et une demande d'autorisation d'absence à remplir et à adresser directement à votre employeur.

Attention, le nombre de places est limité suivant chaque type de formation ; **le nombre d'inscription par syndicat sera limité** selon les formations, ceci afin de laisser les autres camarades des syndicats de pouvoir y accéder.

Le droit au congé de formation syndicale est de 12 jours par an.

SEULES LES INSCRIPTIONS RESPECTANT CES CONSIGNES SERONT PRISES EN COMPTE.

STAGES CONFÉDÉRAUX RÉSERVÉS A L'UD 61

► CONNAÎTRE SES DROITS 1

Conditions à remplir par le stagiaire

- Avoir impérativement effectué les stages « découverte de FO et moyens d'action du syndicat »,
- Réservé en priorité aux IRP du privé, ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement,

Durée : 3 jours

Accueil : 12 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 30 janvier 2024 au jeudi 1^{er} février 2024

► DÉCOUVERTE DE FO

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Durée : 5 jours

Accueil : 15 participants minimum / 20 participants maximum

Date : du lundi 19 février 2024 au vendredi 23 février 2024

► JE NÉGOCIE

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

Durée : 3 jours

Accueil : 12 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 12 mars 2024 au jeudi 14 mars 2024

► FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué ou s'engager à faire le stage « découverte de FO et moyens d'action du syndicat », être membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être.

Durée : 5 jours

Accueil : 10 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du lundi 15 avril 2024 au vendredi 19 avril 2024

► DÉCOUVERTE DE FO

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Durée : 5 jours

Accueil : 15 participants minimum / 20 participants maximum

Date : du lundi 3 juin 2024 au vendredi 7 juin 2024

► FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION DU SYNDICAT

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué ou s'engager à faire le stage « découverte de FO et moyens d'action du syndicat », être membre du bureau ou de la section syndicale, ou en passe de l'être.

Durée : 5 jours

Accueil : 10 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du lundi 9 septembre 2024 au vendredi 13 septembre 2024

► JE NÉGOCIE

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Avoir effectué le stage « Découverte de FO et moyens d'action du syndicat ». S'adresse principalement aux Délégués syndicaux et délégués syndicaux centraux, aux Secrétaires de syndicat ainsi qu'aux camarades siégeant en CT/CTE se retrouvant en situation de négociation ou participant à la délégation de négociation.

Durée : 3 jours

Accueil : 12 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 15 octobre 2024 au jeudi 17 octobre 2024

► CONNAÎTRE SES DROITS 1

Conditions à remplir par le stagiaire

- Avoir impérativement effectué les stages « découverte de FO et moyens d'action du syndicat »,
- Réservé en priorité aux IRP du privé, ainsi qu'aux camarades de la fonction publique confrontés à des contrats de droit privé dans leur établissement,

Durée : 3 jours

Accueil : 12 participants minimum / 15 participants maximum

Date : du mardi 12 novembre 2024 au jeudi 14 novembre 2024

► DÉCOUVERTE DE FO

Conditions à remplir par le stagiaire :

- Manifester un intérêt pour l'action syndicale.

Durée : 5 jours

Accueil : 15 participants minimum / 20 participants maximum

Date : du lundi 9 décembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024

En cas de besoin de formation non prévue dans cette circulaire, n'hésitez pas à contacter l'Union Départementale. On peut toujours trouver une solution !

Alençon le 14 novembre 2023